



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice: **Pool Teknik SA**, Johann-Renfer-Strasse 58,  
2504 Biel/Bienne
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
23.08.2018 jusqu'au 11.09.2018
3. Délai pour contester l'inventaire:  
23.08.2018 jusqu'au 01.09.2018
4. **Remarques:** Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les droits reconnus par l'administration de la faillite (art. 47 à 49 OAOF), les procès non continués par la masse (au sens de l'art. 63 al. 2 OAOF), les actions en responsabilité selon les art. 752 à 758 CO que l'administration de la faillite renonce à introduire, ainsi que pour les débiteurs et autres avoirs non-encaissés pour lesquels elle renonce à entreprendre davantage de démarches.  
Suite à la renonciation de la masse et si aucune cession n'est requise, le droit d'introduire des actions devient caduc.  
Si pendant la durée du dépôt, les décisions de l'Office des faillites du Seeland, agence du Seeland, Bienne, ne donnent lieu à aucune contestation, celles-ci seront considérées comme acceptées.

Office des faillites du Seeland  
Agence du Seeland  
2501 Biel/Bienne

04256651

